

Actualité



Fin des tarifs réglementés de vente de gaz naturel : publication d'un prix repère

Les tarifs réglementés de vente de gaz naturel vont être supprimés le 30 juin 2023.

Les consommateurs qui n'auront pas souscrit un nouveau contrat de fourniture de gaz au 30 juin 2023 seront transférés à compter du 1^{er} juillet 2023 dans une offre par défaut, dite « de bascule », chez leur **fournisseur** historique.

Parallèlement, les consommateurs en **offre de marché** dont les prix sont indexés sur les tarifs réglementés de vente de gaz verront les conditions contractuelles de leur offre évoluer à compter du 1^{er} juillet 2023. Leur fournisseur devra les informer par écrit des nouvelles conditions applicables, au plus tard le 1^{er} juin 2023.

Le médiateur national de l'énergie rappelle à tous les consommateurs résidentiels qu'ils sont libres de changer de fournisseur d'électricité ou de gaz naturel gratuitement et à tout moment, sans risque de coupure de leur fourniture d'énergie.

Pour permettre aux consommateurs qui souhaitent comparer les offres à compter de juin, la **Commission de régulation de l'énergie (CRE)** publie à titre indicatif un prix repère mensuel de vente du gaz, qui reflète les coûts supportés par les fournisseurs au titre de la fourniture de gaz naturel pour un client résidentiel.

	Cuisson/ Eau chaude		Chauffage	
	HT	TTC	HT	TTC
Abonnement (en euros /an)	85,32	100,58	203,4	249,48
Prix par kWh moyen (en euros/kWh)	0,08846	0,11620	0,07035	0,09446
Prix kWh fourchette basse (en euros/kWh)	0,08593	0,11316	0,06444	0,08737
Prix kWh fourchette haute (en euros/kWh)	0,09395	0,12278	0,08235	0,10886

Le prix repère, ainsi que les offres de bascule des fournisseurs historiques, seront intégrés dans le comparateur d'offres du site [energie-info.fr](https://www.energie-info.fr) à la fin du mois de juin.

Pour en savoir plus sur le prix repère, consultez le site de la CRE : <https://www.cre.fr/Actualites/la-cre-publie-son-prix-repere-de-vente-de-gaz-naturel-pour-juin-2023-pour-les-consommateurs-residentiels>)



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :

Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le

0 800 112 212 Service & appel
gratuits